Et les langues régionales ?



La Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement Public était présente.

Mercredi 27 mai, Jean-Paul Couché, président de l'Institut de la Langue Régionale Flamande (ANVT), s'est rendu au ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de la concertation sur la réforme du collège.

Une partie des signataires de la pétition en ligne « Maintien et développement de l'enseignement des langues régionales au collège » étaient présents. Les membres de la délégation langues régionales ont ainsi reçu l'assurance que les enseignements bilingues en langue régionale et les enseignements optionnels de langue régionale n'auraient pas à souffrir de la réforme. Le conseiller de la ministre, Olivier Noblecourt, a indiqué que la ré-

forme aurait pour effet de conforter l'existant en la matière et de consolider les moyens dédiés aux langues régionales. Les représentants du ministère ont annoncé qu'une circulaire sera publiée prochainement qui précisera les termes dans lesquels les langues régionales prendront toute leur place dans la réforme. Ainsi, les élèves bilingues ou initiés aux langues régionales du primaire pourront-ils poursuivre leurs enseignements dès la 6° et jusqu'à la 3° ?

Jean-Paul Couché a remis, à nouveau, un dossier complet au ministère. Ce dossier reprend l'état des lieux et les propositions concrètes de l'ANVT concernant le flamand.

CHIPTHE J&F 03/06/2015

20, c'est en pourcentage le temps pour les « nouvelles modalités d'enseignement » : travail en petits groupes, l'accompagnement personnalisé... soit de 4 à 5 heures par semaine.

